

# Table des matières

## PAGE

Table des matières.....	1
Acronymes.....	2
0. Contexte de mise en œuvre.....	3
I. Expérience de la chaîne de solidarité communautaire bovine mise en œuvre par le Programme de Développement des filières” PRODEFI” dans les communes de BUSIGA, NGOZI ET GASHIKANWA DE LA PROVINCE NGOZI.....	5
I.1. Objectif de l’approche « chaîne de solidarité communautaire bovine ».....	5
II. Présentation de la pratique.....	6
II.1. Les acteurs de la chaîne et leurs rôles respectifs.....	8
II.2. Démarche de la mise en œuvre.....	13
III Résultats atteints.....	16
IV. Effets obtenus / changements significatifs observés.....	18
V. Difficultés rencontrées.....	22
VI. Coût de la pratique.....	25
VII. Leçons tirées.....	26
VIII. Principaux conseils à donner à qui voudrait s’inspirer de cette expérience (adoption et / ou mise à l’échelle).....	28
IX Conclusions et perspectives.....	29

## Acronymes

- CCL** : Centre de collecte de lait
- UFRCR** : Unité de Facilitation et de Coordination Régionale
- CSC** : Chaîne de solidarité communautaire
- CSCB** : Chaîne de solidarité communautaire bovine
- BPEAE** : Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
- PRODEFI** : Programme de Développement des Filières
- ACSA** : Agent communautaire en santé animale
- CDC** : Comité collinaire de développement communautaire
- MDB** : Modern dairy Burundi

## 0 Contexte de mise en œuvre

L'agriculture Burundaise est une agriculture familiale de subsistance réalisée sur de petites exploitations agricoles par 1,2 millions de petits agriculteurs. Elle est fortement tributaire de l'élevage qui permet de produire le fumier nécessaire pour fertiliser les sols très pauvres, majoritairement acides, en vue d'améliorer la production agricole. La crise de 1993 qui a détruit une bonne partie du cheptel bovin au Burundi a fortement aggravé la situation de précarité économique et nutritionnelle dans laquelle se trouvait la population rurale :

- La proportion de la population rurale pauvre est passée de 35% en 1990<sup>7</sup>, début de la longue crise à près de 94% en 2013<sup>8</sup> ;
- Le sous-emploi est très élevé et touche à peu près 80% de la population rurale (ibid.p.1) ;
- 67% de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2013 (ibid.p.1) ;
- Le taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale est estimé à 73,4% alors qu'il était de 49% en 1990-1992 (ibid.p.70) ;
- La productivité de l'agriculture est faible alors qu'elle contribue à 90% aux recettes d'exportation et emploie plus de 90% de la population active (ibid.p.1). Le secteur agricole occupe plus de 90% de la population totale<sup>9</sup> ;
- Près de 75% de la population est en insécurité alimentaire (ibid.p.1) ;
- Les exploitations sont de plus en plus morcelées et dégradées. La taille moyenne des exploitations est faible et estimée à 0,5 ha<sup>10</sup> (ibid.p.3) ;
- La malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans est de 57% avec 25,6% sous la forme sévère<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> IFAD. *Programme National pour la sécurité alimentaire et le Développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM). Rapport de conception détaillé. Rapport principal et appendices. Division Afrique Orientale et Australe. 2014. Disponible sur : <https://operations.ifad.org/documents/654016/ee0814ea-a346-409f-8cbf-c26a9bf483ac>*

<sup>8</sup> Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, Système des Nations Unies au Burundi. *Rapport sur le Développement Humain au Burundi 2013 : Croissance économique, promotion des innovations et emploi pour les jeunes. Bujumbura, Burundi. 2014. Disponible sur : <https://www.undp.org/content/dam/burundi/docs/publications/Povred/UNDP-bi-NHDR2013-fr-amended-web-ready.pdf>*

<sup>9</sup> Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. *Plan national d'investissement agricole (PNIA), 2012-2017. Bujumbura, Burundi. 2011. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-az475f.pdf>*

<sup>10</sup> PNIA page 3

<sup>11</sup> Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique. *Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité basées sur la méthodologie SMART. Rapport principal. Bujumbura, Burundi. 2018. Disponible sur : [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/20180720\\_isteb\\_nut\\_rptana\\_enquete\\_smart\\_rapport\\_final\\_bdi\\_2018.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/20180720_isteb_nut_rptana_enquete_smart_rapport_final_bdi_2018.pdf)*

Ayant pris conscience de cette situation, le FIDA et le Gouvernement du Burundi ont financé des projets de reconstitution du cheptel bovin en vue de relancer la production agricole et animale et améliorer les moyens d'existence des ménages ruraux pauvres par l'augmentation des revenus, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle ainsi qu'à l'accès aux services de base.

Dans un contexte où les engrais sont hors de portée des petits agriculteurs (taux d'application des engrais inférieur à 10 kg/ha ou à 15kg/ha au lieu de 250 à 350 kg/ha recommandé) et où 36 % des sols sont acides et de faible fertilité (PNIA, 2011, p.11 et 16), l'élevage permet de produire le fumier nécessaire, qui est appliqué pour améliorer la fertilité des sols et augmenter substantiellement la production. Suite à la production du lait, l'élevage permet en outre de compléter la ration alimentaire en protéines qui font généralement défaut dans l'alimentation des burundais. Le taux de couverture des besoins en protéines est estimé à 40% (PNIA, 2011.p.12).

La mise en œuvre de l'approche chaîne de solidarité communautaire bovine a été initiée par la FAO vers les années 1980. Elle a été adoptée par les projets appuyés par le FIDA au Burundi à partir des années 1990 et elle est considérée par les projets financés par le FIDA comme une des solutions pour assurer la diffusion à grande échelle des animaux et résoudre durablement le défi de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et de la pauvreté en générale. Cette approche est actuellement mise en œuvre par les projets financés par le FIDA dans 13 provinces sur les 18 que compte le Burundi.

Ainsi, depuis 2009, 27.692 ménages ont bénéficié des bovins au niveau national sur financement du FIDA dont 18.413 bovins diffusés directement aux ménages et 9.027 bovins diffusés à travers le fonctionnement de la chaîne de solidarité communautaire bovine. Selon l'approche chaîne de solidarité communautaire, le premier bénéficiaire qui a reçu un bovin rembourse le premier veau qui est donné à un autre bénéficiaire ciblé par la communauté. Ce dernier remboursera le premier veau à un troisième bénéficiaire et la chaîne se poursuit de manière ininterrompue. Cette approche enregistre des succès pour tout le programme appuyé par le FIDA au Burundi.

# I Expérience de la chaîne de solidarité communautaire bovine mise en œuvre par le Programme de Développement des filières « PRODEFI » dans les communes de BUSIGA, NGOZI et GASHIKANWA DE LA PROVINCE NGOZI.

**D**e 2012 à 2018, le PRODEFI, un des programmes appuyés par le FIDA a mis en œuvre cette expérience dans la province du Nord (Ngozi).

## I.1. Objectif de l'approche « chaîne de solidarité communautaire bovine »

L'objectif générale de cette approche est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux. Spécifiquement :

- Augmenter la production agricole et laitière,
- Améliorer la situation nutritionnelle et la sécurité alimentaire par la consommation du lait,
- Augmenter les revenus des ménages par la commercialisation du lait et du surplus de la production agricole
- L'amélioration de la cohésion sociale par transfert de bovins entre ménages de la même colline.



*Ménage bénéficiaires de bovin, Zone Mubuga, commune Ngozi, province Ngozi(PRODEFI)*

## II Présentation de la pratique

Introduite sous forme pilote par la FAO vers les années 1980, la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) était conçue au départ sous la forme d'un crédit rotatif.

Le bénéficiaire de bovin devait rembourser la vache reçue en espèce (FBU). Cet argent remboursé était collecté par le bailleur (FAO) et servait à acquérir une vache pour le bénéficiaire de deuxième génération.

Plus tard, cette approche a été améliorée par les projets financés par le FIDA pour faire face au problème de non-remboursement en espèce qui avait comme conséquence le ralentissement des transferts. Ainsi le premier veau était destiné au remboursement au lieu du versement d'espèces. Des innovations apportées par les projets financés par le FIDA dans la bonne mise en œuvre de cette approche ont porté sur :

- L'application d'un ciblage participatif selon les critères de possession de la terre ou d'animaux, en ciblant les catégories vulnérables de la population dont les ménages représentés par des femmes et des jeunes à des taux de représentation moyenne de 30% à 50%. Un tri de pauvreté est réalisé lors des assemblées générales des collines. Tous les ménages de la colline sont classés dans cinq catégories de vulnérabilité décroissante suivantes :
  - a. **Catégorie 1** : Les ménages sans terre ou ne disposant que d'un accès très limité (disposant d'une place pour la maison seulement : 0 ha) ;
  - b. **Catégorie 2a** : Les ménages disposant d'un accès limité à la terre et n'ayant pas d'animaux d'élevage (propriété inférieure à 0,5 ha) ;
  - c. **Catégorie 2b** : Les ménages disposant d'un accès à la terre (de 0,5 à 1ha) et de quelques animaux à cycle court ou de petits ruminants en nombre insuffisant ( $\leq 2$  petits ruminants : chèvre, mouton ou porc) ;
  - d. **Catégorie 3** : Les ménages disposant d'un accès à la terre ( $\geq 1$ ha) sans ou avec quelques petits ruminants en

nombre insuffisant ( $\leq 2$  petits ruminants) pour générer un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

- e. **Catégorie 4** : Les ménages pratiquant un élevage extensif et disposant d'un accès à la terre et des pâturages ( $\geq 1$  ha et possession de vaches de la race locale).
- f. **Catégorie 5** : Les ménages disposant d'un accès à la terre et des animaux en stabulation ( $\geq 1$  ha et possession de vaches de la race améliorée).

Selon les projets et la disponibilité des kits, les appuis donnés aux différentes catégories sont détaillés ci-après :

Catégorie	Appui prévu
Catégories 1 et 2a	Enrôlement dans la main d'œuvre payante
Catégorie 2a	Chaîne de solidarité communautaire porcine/caprine, cultures de diversification
Catégories 2b et 3	Chaîne de solidarité communautaire bovine, cultures de diversification et valorisation agricole
Catégories 4 et 5	Insémination artificielle bovine, cultures de diversification et valorisation agricole

- La mise en œuvre du ciblage et de la chaîne de solidarité communautaire est assurée par les comités de suivi de la chaîne de solidarité communautaire au niveau collinaire, communal et provincial.
- La concentration des vaches diffusées sur des collines ciblées en vue de renforcer l'impact et encourager le transfert des veaux entre les ménages de la même colline ce qui contribue à l'amélioration de la cohésion sociale ;
- Le recours à des races améliorées laitières avec un niveau de croisement pouvant s'adapter aux conditions d'élevage du Burundi ;

Le renforcement de capacités en matière de construction des étables cimentées, de conduite de l'élevage (alimentation, santé animale, reproduction, hygiène de la traite et du lait), de conduite du ciblage participatif des bénéficiaires, de gestion de la chaîne de solidarité communautaire, de tenue des registres de gestion des animaux, de suivi, d'information et de communication.

## II.1. Les acteurs de la chaîne et leurs rôles respectifs

Les acteurs de la chaîne de solidarité communautaire bovine sont :

- **Les bénéficiaires (éleveurs)** : Ils ont l'obligation d'entretenir correctement la vache reçue et souscrire à la cession du premier veau né au bénéficiaire de la chaîne ciblé dans le cadre d'une convention signée avec le projet et contresignée par l'administration communale. La convention liant le bénéficiaire au projet est une convention de prêt en nature. Les parties au contrat sont le bénéficiaire, le projet, le comité collinaire de développement communautaire (CDC), le Bureau Provincial de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE) et l'administration communale. Cependant en cas de problème, même l'administration provinciale peut être sollicitée. Le bénéficiaire reçoit une génisse et un kit composé de médicament de démarrage, six sacs de ciment, de semences et boutures de cultures fourragères. Il souscrit en retour de céder en contrepartie le premier veau, de rembourser les six sacs de ciment, de rembourser les quantités de semences fourragères reçues, de se conformer aux bonnes pratiques de conduite de l'élevage sur lesquelles il a été formé, de compléter le registre de l'animal contenant les données sur la production laitière, les prises de température etc. Il s'engage également à payer le prix de l'animal en cas de mortalité due à sa négligence. Le bénéficiaire n'a pas le droit de vendre l'animal même après le remboursement s'il lui reste moins de deux bovins. Cette disposition rassure sur la continuité de l'activité d'élevage du ménage. La convention inclut également des mesures correctives applicables par le comité de suivi de la chaîne de solidarité communautaire ou l'administration communale en cas de non-respect des termes de la convention selon la gravité de la faute. Les manquements portent notamment sur la vente illicite de l'animal, la complicité dans le vol, l'abatage non autorisé, le refus de remboursement, le non-respect des règles de la CSCB, le recours aux taureaux géniteurs non autorisés, la mauvaise conduite de l'élevage, le refus des conseils des techniciens communaux pour améliorer l'exploitation agricole.

- **La communauté** : elle assure l'identification des bénéficiaires, la préparation par rapport aux critères (fourrages, étables, compostages, préparation de terrain, etc...), la mise en place et actualisation des listes des bénéficiaires et des CDC, et la supervision générale du remboursement.
- **Les Comités de suivi de la chaîne de solidarité communautaire**: ils sont responsables du ciblage des bénéficiaires, du suivi de la chaîne de solidarité et du suivi de l'entretien des animaux. Ils supervisent le retrait de l'animal quand il est mal entretenu en vertu de la convention. Ils sont responsables de la gestion des fonds issus de la vente des carcasses, des taureaux géniteurs réformés ou des taurillons. Ces comités se situent au niveau collinaire, communal et provincial :
  - ▶ **Le comité collinaire de suivi de la chaîne de solidarité communautaire** : il est composé de cinq (5) membres dont le chef de colline (président), le président du comité collinaire de développement communautaire (CDC) qui est vice-président, l'Agent communautaire de santé animale (ACSA), le moniteur agricole et le Représentant des éleveurs qui est souvent un président d'un groupe-ment pré coopérative collinaire de lait. Il est responsable du ciblage, du suivi de la chaîne de solidarité au niveau des ménages, C'est lui qui autorise les ventes de vaches en surplus ou les abatages après l'accord du comité communal ;
  - ▶ **Le comité communal de suivi de la chaîne de solidarité communautaire** : Il est composé de cinq (5) membres dont l'Administrateur communal (Président), le président du comité communal de développement communautaire (CCDC) qui est vice-président, le vétérinaire communal, l'agronome communal, le Représentant des éleveurs au niveau communal qui est généralement président d'une coopérative laitière. Le représentant du prestataire de service chargé de l'encadrement peut s'adjoindre aux réunions du comité. Ce comité fait le suivi des chaînes de

solidarité communautaire au niveau communal, tranche les différents litiges qui dépassent le niveau collinaire, autorise la vente des bovins en garantissant que chaque ménage n'aille pas sous deux bovins, gère les fonds issus de la vente des carcasses ou des animaux réformés, supervise les commissions de passation des marchés au niveau communal pour remplacer les bovins morts ou les taurillons en vue d'acquérir de nouvelles génisses, grâce aux fonds issus de la vente des carcasses ou des animaux réformés.

- ▶ **Le comité provincial de suivi de la chaîne de solidarité communautaire** : il est composé du Gouverneur de Province (Président), du Directeur du Bureau provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (vice-président), du Responsable Provincial de l'Elevage, du Président du Comité Provincial de Développement Communautaire (CPD), du Coordonnateur de l'Unité de Facilitation et de Coordination Régional du Projet et d'un Représentant provincial du prestataire de service. Ce comité fait le suivi de la chaîne au niveau provincial, assure le patronage des cérémonies organisées lors des journées de transfert des animaux dans la chaîne de solidarité, contresigne les lettres rédigées par le comité communal de suivi autorisant la vente des animaux pour différentes raisons et supervise les commissions de passation des marchés pour l'acquisition des animaux.

- **L'administration communale et collinaire** : elle intervient en assurant les actions de faire respecter les engagements des parties, de l'ordre et de l'équité, la participation à la validation des listes des bénéficiaires, l'appui à la distribution des animaux, la mobilisation et sensibilisation pour le remboursement, le suivi de toutes les activités sur terrain et facilitation du processus, l'engagement envers le programme/projet et le bailleur pour la pérennisation de la chaîne de solidarité communautaire. Les représentants de l'administration font partie du Comité de suivi de la chaîne de solidarité communautaire.

- **Les structures d'encadrement de proximité (ONGs prestataire de service)** : Elles mettent en œuvre le suivi des actions de la chaîne de solidarité communautaire pour le compte des projets notamment en matière de renforcement des capacités, à travers des contrats basés sur les performances renouvelables annuellement en cas d'évaluation positive des performances. Les ONGs participent notamment aux actions suivantes : l'appui à la structuration et à la planification communautaire, la sensibilisation/mobilisation des communautés/CDC et des partenaires techniques sur l'approche, la formation, le suivi et l'encadrement des CDC et le respect du processus de ciblage et des critères, l'animation des commissions de validation et de distribution, la préparation des contrats avec les bénéficiaires, la distribution des kits, l'élaboration des rapports de distribution, le suivi du remboursement et le respect de la chaîne de solidarité communautaire.
- **Les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE)** : ce sont des services déconcentrés de l'état. Ils jouent le rôle de suivi et d'encadrement technique à travers les actions suivantes : la mobilisation et sensibilisation sur l'approche, les critères et les kits disponibles, la garantie du respect des critères techniques, la participation à la validation des listes des futurs bénéficiaires, la participation à la distribution, la participation à la formation des encadreurs et des bénéficiaires, la participation à la distribution des kits, la participation au suivi et encadrement technique des bénéficiaires, la gestion des conflits.
- **Les comités communaux et collinaires de développement communautaires** : ils assurent la mobilisation et information sur les appuis, le ciblage des bénéficiaires, la distribution et suivi de l'entretien et du remboursement par la chaîne de solidarité communautaire, la gestion de la chaîne de solidarité communautaire (CSC), la gestion des conflits, la planification, le feedback à l'administration et à la communauté. Le rôle principal dans l'appropriation et la pérennisation de la chaîne revient au comité collinaire de gestion et de suivi de la chaîne de solidarité, composé par les représentants des comités de développement communautaire et les éleveurs.

- Le Comité collinaire de développement Communautaire est régi par le projet d'Ordonnance ministérielle portant création, organisation et fonctionnement des Comités Collinaires, Communaux et Provinciaux de Développement. Il est composé de 7 membres dont 30% des femmes. Le comité collinaire de développement communautaire travaille en étroite collaboration avec les élus collinaires qui eux jouent un rôle politique. Les deux structures font partie du comité de suivi de la chaîne de solidarité communautaire.
- **Les Agents communautaires de santé animale (ACSA)** : ce sont des agents privés équipés par le projet en kit vétérinaire de démarrage et chargés de soigner les animaux à titre payant par l'éleveur. Bien que travaillant comme une structure privée, leur supervision relève en générale de la Responsabilité du Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE).
- **Les coopératives des éleveurs** : Ils constituent des cadres privilégiés pour la commercialisation du lait et l'acquisition groupée des intrants d'élevage. Les coopératives gèrent les centres de collecte de lait vers lesquels est écoulé et commercialisé le lait produit dans les élevages.
- **Les acheteurs privés** : ils interviennent dans la commercialisation du lait en achetant le lait des centres de collecte de lait à travers des contrats d'achats. Les centres de collecte de lait achètent le lait aux producteurs à un prix variant entre 650 FBU et 700 FBU par litre. Les privés achètent le lait collecté aux centres de collecte à des prix variant de 750 FBU à 800 FBU en vue d'alimenter les pâtisseries dans les villes de Provinces ou à Bujumbura où à des fins de transformation dans des laiteries basées généralement à Bujumbura (ex: MDB : Modern Dairy Burundi).
- **Les bailleurs de fonds dont le FIDA, les Co-financiers, le Gouvernement du Burundi** : Ils assurent le financement de la chaîne de solidarité communautaire bovine. Ils effectuent des supervisions régulières en vue de s'assurer de l'atteinte des objectifs consignés dans les rapports de conception.

- **Le Projet** : il assure l'acquisition des bovins, la coordination générale de l'activité, la vérification et validation de la liste des bénéficiaires, le suivi de la distribution des kits, le suivi de l'entretien et de l'utilisation des kits, le contrôle de la mise en œuvre de la méthodologie, l'appui – conseil dans la mise en œuvre de la CSC. Le projet est généralement délocalisé au niveau régional en vue d'assurer un bon suivi des activités de la chaîne de solidarité communautaire.

## II.2. Démarche de la mise en œuvre

L'approche chaîne de solidarité communautaire bovine suit différentes étapes :

- Le bénéficiaire de bovin est ciblé en assemblée générale de colline avec la facilitation de l'ONG partenaires et des CDC sur base des critères de pauvreté (avoir une superficie entre 0,5 ha et 1ha et ne pas posséder de bovins) ;
- La formation des bénéficiaires ciblés sur la conduite de l'élevage bovins. Les formations concernent généralement : la construction des étables cimentées, l'alimentation animale, la santé animale, la reproduction, l'hygiène et la qualité du lait, la traite, la chaîne de solidarité communautaire ainsi que la tenue du registre des mortalités, naissances, thermométries et visites d'encadrement ;
- L'appui en semences pour l'installation des cultures fourragères légumineuses et graminées pour assurer la disponibilité de l'alimentation des animaux. Chaque bénéficiaire reçoit généralement 4000 boutures de bana grass et 1 kg de semences de légumineuses essentiellement le mucuna.
- L'appui en kits composés d'aliments, de produits et matériel vétérinaire pour rendre l'éleveur autonome jusqu'à l'entrée en production de la vache. Chaque bénéficiaire reçoit en effet un kit d'aliment composés vitaminés, un bloc à lécher de 5 kg ainsi que des produits vétérinaires de base composés de vermifuges, d'antibiotiques, de

produits de pulvérisation, d'acaricides, de douvicide ainsi que du petit matériel composé de thermomètres, seringues, aiguilles et pompe d'aspersion. La pompe d'aspersion est partagée entre 5 ménages voisins ;

- Le ménage reçoit six (6) sacs de ciment sous forme de crédit à rembourser en nature après l'entrée en production du bovin pour la construction de l'étable cimentée. Le futur bénéficiaire apporte le gravier (0,5 benne), le sable (0,5 bennes), le moellon (1 benne), les perches et rondins ainsi que la main d'œuvre nécessaires pour la construction de l'étable ;
- Une session de validation est réalisée pour ne retenir que les futurs bénéficiaires ayant satisfait aux conditions de plantation des cultures fourragères sur une superficie suffisante et ayant construit l'étable selon les normes ;
- Le ménage retenu reçoit une vache améliorée (60% de vaches diffusées sont gestantes) ainsi des kits aliments et vétérinaires ;
- La signature d'un contrat entre le bénéficiaire et le projet au moment de la distribution avec comme condition la cession du premier veau né ainsi que le retrait de la vache au cas où elle serait mal entretenue ;
- Le ménage rembourse le premier veau ainsi que les six sacs de ciment qui lui ont été donnés pour la construction de l'étable cimentée au bénéficiaire de seconde génération ciblée dans les mêmes conditions ;
- La chaîne de solidarité se perpétue ainsi aux différentes générations de manière ininterrompue. Pour le cas du PRODEFI I, 6.000 ménages ont bénéficié directement des bovins depuis 2012. A partir de cette première génération de bénéficiaires, 5.536 autres ménages de deuxième génération ont bénéficié des bovins. La chaîne de solidarité est à sa deuxième génération compte tenu du cycle de reproduction des bovins ;

- Le suivi de la chaîne de solidarité communautaire par les comités de suivi de la chaîne et les structures d'encadrement des BPEAE ;
- L'appui à la structuration des éleveurs de bovins en groupements de producteurs collinaires (GPC) et en coopératives communales de lait ;
- Les éleveurs sont organisés en groupements collinaires puis en coopératives au niveau communal. L'appui à la structuration est réalisé par l'intermédiaire d'une ONG prestataires de services ;
- Les membres des coopératives reçoivent des formations au niveau organisationnelle, administration et finances, commercialisation, accès aux services financiers ainsi que l'hygiène de la traite et du lait ;
- L'appui du projet aux coopératives par la construction des centres de collecte de lait, les éleveurs participant pour 10% du coût total des infrastructures et équipements ;
- La mise en relation des coopératives avec le secteur privé pour la commercialisation du lait. Des plateformes de rencontre sont organisées entre les éleveurs et les partenaires de la filière lait. Ces plateformes constituent des cadres privilégiés pour nouer les relations d'affaires entre les investisseurs dans la filière lait et les représentants des coopératives. Les rencontres aboutissent généralement à la signature des contrats. Les membres des coopératives sont généralement formés sur la négociation, la recherche des marchés et la réalisation des ventes groupées pour être en bonne posture lors des négociations avec les autres partenaires ;
- D'une manière Générale 30 à 50% des bénéficiaires des bovins sont des ménages représentés par des femmes et des jeunes.

### III Résultats atteints



Famille bénéficiaire de bovin.



Yaourt, transformé au niveau des mini laiterie construits et équipés par le PRODEFI.

**L**es bovins diffusés par le PRODEFI se sont multipliés ainsi que les ménages possédant des bovins. Pour la province de Ngozi :

- Le Programme de Développement des Filières (PRODEFI I et II) a diffusé 1.173 bovins dans les communes de Ngozi, Gashikanwa et Busiga depuis 2012 ;
- 1.035 vaches sont déjà diffusées dans la chaîne de solidarité dans les 3 communes précitées ;
- 1.359 vaches sont déjà diffusées dans la chaîne de solidarité communautaire de toute la province Ngozi ;
- Le taux d'accroissement des bovins est estimé à 149% ;
- Trois centres de collecte de lait (Mubuga, Gashikanwa et Rukeco) ont collecté 446.878 litres de lait de janvier à décembre 2018 ;
- Au niveau global, le PRODEFI dans sa première phase a déjà diffusé 6.000 génisses directement et 5.536 autres ménages ont bénéficié de bovins à travers la chaîne de solidarité communautaire bovine entre 2012 et 2019.



Un jeune couple bénéficiaire de bovin qui s'est construit une maison avec éclairage solaire. (Gîtega, PAIVA-B)

## Les bénéficiaires de bovins témoignent d'une amélioration des conditions de vie :

Monsieur M. Nankwahafi de la commune Gatara, colline Cirambo a reçu un bovin et déclare : *“Une ère nouvelle s'ouvrait pour moi et ma famille, je n'avais pas encore empoché 100 mille FBu par an. Je gagne actuellement plus de 2 millions à travers la vente du lait, des régimes de banane et du vin de bananes. Mes terres qui semblaient stériles sont devenues très fertiles”*.

Madame et Monsieur Révérien NDAYISABA, de la commune Bugendana, colline Mugitega déclarent ceci : *“Avant j'étais battue par mon mari. Et nos voisins nous méprisaient pour n'avoir rien à partager avec eux*

*je menais une vie de mendiant et de vagabond avant le don de la vache (selon le mari).”*

La solidarité sociale s’est accrue suite au fonctionnement de la chaîne de solidarité communautaire. Sur la colline Gisagara en commune et province Ngozi, Monsieur NDAYIKEZA et Monsieur MASABO déclarent :

Mr NDAYIKEZA : *“ Je me réjouis de Monsieur MASABO qui a bien élevé sur 8 mois et gratuitement un veau qu’il vient de me donner”* .

Et Mr MASABO : *« je suis fier d’avoir à donner au point d’être salué à ce point »* et d’ajouter. *« Nous sommes désormais comme une famille »*

Adelin NSANZURUVUGO, 57ans, de la colline Camugani de la province de Ngozi. Avant 2012, Adelin ne pratiquait pas d’élevage. Depuis lors, la vache qu’il a eue a déjà mis bas 5 fois. Il a déjà vendu 3 vaches sur autorisation de l’administration de la chaîne de solidarité communautaire. Son revenu mensuel issu de la vente de lait s’élève à 150.000 FBu en période de lactation qui dure 7 mois. Ce père de 7 enfants est très fier de sa vache : *« Avec cette vache dans cette étable, il y a possibilité d’entreprendre différents projets. Par exemple, je suis arrivé à installer une bananeraie dans lequel j’obtiens plus de 200.000 franc burundais par mois, m’acheter des parcelles, la récolte de haricots grâce à la fertilisation a plus que triplée, j’ai un compte bancaire et je paye les frais scolaires de tous mes enfants »*



*Adelin NSANZURUVUGO « Avec cette vache dans cette étable, il y a possibilité d’entreprendre différents projets » Ngozi-PRODEFI*

D'une manière générale, la chaîne de solidarité communautaire a produit des changements significatifs dans les ménages dont :

- L'augmentation de la production laitière ;
- L'augmentation de la production et de la productivité agricole ;
- L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle ;
- L'augmentation des revenus grâce à la vente du lait et du surplus des produits vivriers ;
- La considération sociale ;
- La cohésion sociale ;
- L'accès aux soins de santé et
- L'accès à l'éducation.

Selon l'étude d'impact du PRODEFI réalisée en 2014 à la revue à mi-parcours<sup>7</sup>, les effets suivants sur l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de la sécurité nutritionnelle ont été observés :

- La production annuelle du maïs par exploitation est passée de 562,23 kg à 977,95 kg. Cette augmentation est liée à l'acquisition des bovins qui produisent du fumier permettant aux agriculteurs d'amender le sol ;
- La disponibilité du fumier a permis aux ménages bénéficiaires d'intensifier la culture du maïs dont l'amélioration des rendements aurait permis d'atténuer l'insécurité alimentaire temporaire des mois d'Avril et Mai. Le rendement moyen du maïs est passé de 987 kg à 1.600 kg par ha ;
- La production annuelle par exploitation de banane qui est la principale culture recevant le fumier est passée de 1,3 à 2 tonnes (55%) avec 53,9% et 10,5% des bénéficiaires ayant enregistré une augmentation supérieure à 50% et égal à 50% de la production initiale (tableau 31) ;

<sup>7</sup>PRODEFI. Etude d'évaluation à mi-parcours des réalisations, des résultats et de l'Impact du PRODEFI. Rapport principal. Bujumbura, Burundi. 2014

- La production moyenne annuelle de la pomme de terre par exploitation est passée de 176 kg à 282 kg ; soit une augmentation de 60% avec 53,9% et 10,5% des agriculteurs affirmant avoir enregistré une augmentation de la production agricole supérieure à 50% et égal à 50. Les rendements moyens ont augmenté de 1027 kg à 1597 kg par ha, soit une augmentation de 55% ;
- Les productions agricoles des choux, des tomates, des aubergines ont connu une augmentation de 328 à 505 kg (54%), de 249 à 333 kg (34%) et de 118,4 à 208,5 Kg (75%) respectivement ;
- La fréquence des ménages consommant le lait plus de trois fois la semaine a augmenté de 0,9% à 26,6% alors que celle des ménages ne consommant pas le lait a été réduite de 85,8% à 54,4% ;
- Le revenu des bénéficiaires de bovins est passé de 86 123 FBU en 2011 à 157 136 FBU en 2014 soit une augmentation de 82%.

Selon une étude sur les effets de la chaîne de solidarité communautaire bovine réalisée dans les régions de l'Imbo et du Moso dans le cadre du Programme pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso pour la période entre 2015 et 2018<sup>7</sup> :

- La production laitière moyenne est estimée à 7,4 l/jr/vache contre 2,57 litres produits par la race locale Ankole ;
- Les productions agricoles ont augmenté dans l'ordre de 148% pour le riz, 247% pour le maïs, 235% pour le haricot, 203% pour la banane, 172% pour la tomate et 217% pour l'arachide ;
- 96,8% des bénéficiaires déclarent avoir amélioré leur situation alimentaire et nutritionnelle ;
- 96,3% des bénéficiaires déclarent avoir fait face aux autres besoins

<sup>7</sup>Selon une étude sur les effets de la chaîne de solidarité communautaire bovine réalisée dans les régions de l'Imbo et du Moso dans le cadre du Programme pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso pour la période entre 2015 et 2018 :

familiaux sans devoir s'endetter ;

- 48,4% des bénéficiaires déclarent avoir amélioré leurs habitats (48,4%) ;
- 21,1% des bénéficiaires déclarent avoir agrandi leurs exploitations par achat de nouvelles parcelles ;
- 13,7% des bénéficiaires déclarent avoir acheté d'autres animaux ;
- 9,5% des bénéficiaires déclarent avoir acquis un vélo/moto et 8,9% déclarent avoir éclairé leurs maisons avec des plaques solaires.

Tous ces résultats témoignent de la grande potentialité de l'élevage bovin pour éradiquer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté rurale en générale à travers l'augmentation généralisée de la production agricole suite à l'application du fumier pour améliorer la fertilité du sol, l'augmentation de la production laitière, l'augmentation des revenus suite à la vente du surplus de production agricole et laitière, du surplus du fumier et du croît des animaux.

## V Difficultés rencontrées

**M**algré ces résultats positifs, des membres des chaînes de solidarité communautaire bovines et de coopératives de Rukeco de la commune de Busiga, Gashikanwa et Mubuga indiquent que la gestion et le suivi de la CSCB connaissent actuellement quelques difficultés :

- Différents autres acteurs collinaires et communaux ont tendance à intervenir dans la gestion de la chaîne de solidarité ce qui crée souvent des conflits d'intérêt. Il est souhaitable de responsabiliser les seuls comités de suivi, chargés du suivi de cette activité. L'intervention de l'administration, des services techniques d'encadrement ou de tout autre acteur n'est souhaitable que dans

les cadres des responsabilités qui lui incombent en matière de suivi;

- Des cas de non-respect des listes de bénéficiaires validés par la communauté sont observés lors des transferts des bovins dans la chaîne de solidarité communautaire. La mise en tandem systématique des bénéficiaires de première et de deuxième génération ainsi que l’affichage des listes issus du ciblage dans les endroits publics constituent des solutions efficaces pour éviter ce genre de problèmes. Le ciblage des bénéficiaires de la chaîne de solidarité doit être fait dans les mêmes conditions que les bénéficiaires de première génération pour éviter tout écart à l’approche pouvant générer tels types de problèmes.
- Le transfert des bovins aux bénéficiaires de seconde génération se fait progressivement en fonction des naissances et sevrages et le pourvoi du ciment aux bénéficiaires de seconde génération se heurte parfois à la montée des prix de ce produit alors les montants des remboursements ne soient pas ajustés en conséquence. C’est ainsi que sur 30 bénéficiaires de la seconde génération de la colline Gatika, seuls 17 ont des étables cimentées.
- Les comités de gestion de la chaîne de solidarité sont opérationnels et les réunions hebdomadaires se tiennent régulièrement d’une manière générale. Cependant, dans certaines localités, les réunions collinaires des éleveurs ne se tiennent pas régulièrement suite aux multiples occupations des uns et des autres. L’ONG prestataire de services et le service public d’encadrement devront poursuivre leurs efforts de redynamisation de cette structure qui joue un rôle clé dans le bon fonctionnement de la chaîne de solidarité communautaire bovine ;
- Quelques fonds issus de la vente des carcasses ne sont pas affectés au remplacement des vaches mortes et quelque fois sont prêtés aux membres des comités. Les fonds issus de la vente des carcasses devraient être logés sur un compte créé par exemple au niveau des IMF locales et utilisés lorsqu’il faut remplacer les bovins morts.

- Une partie des éleveurs vend le lait dans les circuits informels de collecte de lait et non aux centres de collecte de lait. Ceci prive en général les centres de collecte des quantités optimales de produit dont ils ont besoin pour devenir rentables (break-even point). La sensibilisation des bénéficiaires à travers des réunions régulières avec les coopératives et les prestataires chargés de l'encadrement sur les avantages à vendre leur lait aux CCL doit rester permanente et une légalisation du secteur laitier en vue du respect des normes de manipulation des produits laitiers s'avère nécessaire.

La diminution des quantités de lait collecté s'observe, suite d'une part à la révision à la baisse du prix du lait et aux problèmes que l'industrie laitière MDB a connu pour l'écoulement du lait transformé en tant qu'acheteur principal : en 2017, la coopérative de Mubuga a réceptionné entre 1.800 litres par jour et actuellement elle ne collecte que 400 litres. La coopérative de Rukeco collectait 1.600 litres par jour et actuellement, elle ne collecte que 600 litres. Ainsi on a observé une diminution importante de la quantité de lait vendu par la coopérative de Mubuga entre le mois de janvier et le mois de décembre 2018. Par contre pour la coopérative de Rukeco la tendance est à la hausse. La stratégie de la coopérative dans la sensibilisation des producteurs est essentielle au même titre que le prix accordé par les acheteurs.

## VI Coût de la pratique

Le coût de la chaîne de solidarité communautaire bovine du PRODEFI I pour la période 2012-2019 est estimé à 11.138.223 USD et correspond à la diffusion des bovins à 6.000 ménages directement et à 5.536 ménages à travers la chaîne de solidarité communautaire ainsi que la diffusion des taureaux géniteurs à 198 ménages soit au total 11.261 ménages bénéficiaires. Ce coût revient à 990 USD/ménage soit un investissement de 165 USD par ménage à raison de 6 personnes par ménage. Ce coût comprend, l'acquisition des bovins diffusés directement, l'acquisition des kits d'accompagnement, le coût des formations et de l'encadrement par les prestataires de services publics et ONG.

Au regard des coûts par bénéficiaire en comparaison avec les avantages énormes en termes d'augmentation de la production agricole et laitière, il ressort que le retour sur investissement dans la chaîne de solidarité communautaire bovine est considérable et que les potentialités en matière d'éradication de la pauvreté sont très importantes.

Le fonctionnement de la chaîne de solidarité communautaire nécessite d'intervenir également au niveau de la post-production pour promouvoir la commercialisation et la transformation du lait. Ainsi, le PRODEFI a construit vingt-trois (23) Centres de collecte de lait (CCL), quinze (15) points de vente et trois (3) mini laiteries. Le coût de ces investissements est de 4.417.414 USD.

Ainsi le total des investissements du PRODEFI dans la filière lait entre 2012 et 2019 est estimé à 15.555.637 USD.

## VII Leçons tirées



*Famille Bénéficiaires de bovin (Gitega-PAIVA-B)*

- La CSCB a permis d'améliorer les conditions de vie des ménages pauvres dans la région de Ngozi et au niveau national à travers, l'augmentation de la production agricole et laitière et la vente du surplus agricole et du lait produit ;
- La cohésion sociale s'est renforcée entre les différentes composantes de la société Burundaise ;

- L'existence des comités à tous les niveaux composés des différents acteurs impliqués dans la chaîne de solidarité bovine (éleveurs, représentants communautaires, techniciens d'encadrement, administration, prestataires de services, projet) constituent des atouts importants à la durabilité de la chaîne de solidarité communautaire et le développement de la filière laitière ;
- L'existence et le respect de la réglementation en matière de commercialisation du lait constitue un levier important pour le développement des coopératives laitières en minimisant l'émergence des circuits informels de commercialisation de ce produit ;
- La connexion des comités de suivi de la chaîne de solidarité communautaire aux IMF et banques locales pourrait constituer un atout pour la bonne gestion des fonds issus de la vente des carcasses d'animaux abattus ;
- Les réunions hebdomadaires des comités de suivi de la chaîne de solidarité communautaire permettent de gérer à temps les conflits et manquements qui surviennent lors de la gestion de la chaîne de solidarité bovine. Le ciblage des bénéficiaires en tandem et l'affichage des listes des bénéficiaires dans des endroits publics pourraient constituer un bon outil pour réduire les cas de favoritisme, même rares, qui sont observés lors de la distribution de bovins ;
- La mise en place d'un système d'information sur les prix pourrait aider les éleveurs, les coopératives et les acheteurs à mettre en place des mécanismes équitables de négociation des prix du litre de lait pour éviter toute forme de spéculation et le développement des circuits informels de commercialisation.

## VIII Principaux conseils à donner à qui voudrait s'inspirer de cette expérience (adoption et/ou mise à l'échelle)

L'appui des projets à la responsabilisation des éleveurs dans la gestion et le suivi de la chaîne de solidarité communautaire à travers leur représentation dans les comités collinaires peut constituer un élément moteur pour assurer la durabilité des résultats acquis en matière de la filière lait.

L'administration à différents niveaux, les structures techniques d'encadrement et les représentants communautaires doivent être renforcés pour jouer le rôle de facilitation de la chaîne de solidarité communautaire. Ces formations peuvent inclure les thématiques sur la gestion des fonds, la résolution pacifique des conflits, les notions sur les itinéraires de développement, le leadership, la tenue des registres, la gestion des élevages etc.

## Conclusions et perspectives

- L'approche chaîne de solidarité contribue à la lutte contre la pauvreté des ménages ruraux. Les ménages ont amélioré leurs conditions de vie suite à l'accroissement des productions agricoles (production et application du fumier qui contribue à l'amélioration de la fertilité du sol) et animales (accroissement des effectifs des animaux et la production laitière) ainsi que les revenus consécutifs à l'acquisition d'une vache.
- Des difficultés subsistent et sont liées principalement à l'exclusion des éleveurs dans les décisions qui affectent le bon fonctionnement de la CSCB au niveau de la colline ainsi que la commercialisation.
- L'efficacité et la pérennisation de la CSCB dépendront de sa gestion effective par les éleveurs (bénéficiaires) mais aussi du soutien de l'administration et des services techniques pérennes d'encadrement renforcés.
- En termes de gestion de cette connaissance sur cette pratique solidaire qui a donné de bons résultats, le management du projet doit prendre en compte des limites analyses ; le suivi de la mise en œuvre devrait être plus rapproché pour veiller à la prise de responsabilité des comités ruraux.

## Equipe de capitalisation

1. **Hérménegilde RUFYIKIRI** : Coordonnateur du PAIVA-B
2. **Callixte MASABO** : Coordonnateur du PAIFAR-B
3. **Salvator MWAMINIFU** : Responsable Suivi-Evaluation PNSADR-IM
4. **George NIJIMBERE** : Assistant au Responsable Suivi-Evaluation  
PNSADR-IM
5. **Espérance NDAYIKENGURUKIYE** : Responsable de la communication et  
gestion des savoirs du programme pays  
appuyé par le FIDA
6. **Ernest BIZIMANA** : Représentant des prestataires Valorisation



@progrfidabdi



@programmefidaburundi



[www.programmefidaburundi.org](http://www.programmefidaburundi.org)